Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie Françoise Dans Les Gaules

Dubos, Jean Baptiste
Amsterdam, 1735

Chapitre XV. De ce qu'il est possible de favoir concernant la paix conclue dans les Gaules. Réserve de Sidonius Apollinaris en écrivant les Lettres où il en parle. Que les Francs furent compris dans ...

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034

pe la Monarchie Françoise. 273
mien III. n'avoit point autant d'aversion Liv. III,
pout les Romains qu'en avoit son pere. Ch. XIV.
Ce qui est très-certain, c'est que posténieurement à l'occupation de l'Auvergne
par les Visigots, il y eut un Traité de
paix ou de Trève conclu entre les Visigots d'un côté, & les Bourguignons &
leurs amis ou Alliés de l'autre; & que les
Gaules en conséquence de cet accord
jourent durant plusieurs années d'une espece de calme.

CHAPITRE XV.

De ce qu'il est possible de savoir concernant la paix conclue dans les Gaules. Réserve de Sidonius Apollinaris en écrivant les Lettres où il en parle. Que les Francs surent compris dans le Traité. Anarthe dans les Provinces obéissantes des Gaules. Etat de ce pays, & comment il étoit partagé entre les Romains & les Banbares qui s'y étoient cantonnés.

AUCUN de ceux des Monumens litterai-Cal EVA res du cinquiéme fiecle qui font venus juqu'au dix-huitième, ne nous donne la datte précife de l'accord dont il est ici question. Tout ce qu'on peut en tirer 2 c'est qu'il fut conclu quelque tems après qu'Euric eut fait avec Julius Nepos le M 5

ond oint mer lies inte ful en-

274 HISTOIRE CRITTOTE

LIV. III.

Traité dont nous avons tant parlé, à qu'il se fut rendu maître de l'Auvergne C'est ce qui paroît certain en lisant les Lettres de Sidonius , dont nous allons rapporter des extraits, & qu'il a écrites ou durant fon exil ou immédiatement après fon retour. Ainsi les apparences son que l'accord dont nous sommes en peine foit qu'il ait été un Traité de paix, foi qu'il n'ait été qu'un Traité de trève or même une simple suspension d'armes qu'i fallût renouveller toutes les années, aun été conclu vers la fin de l'année quate cens soixante & dix-sept. Les Romain des Gaules auront envoyé à Constant nople les Ambassadeurs dont nous avon parlé, pour y proposer à Zénon de faire la guerre de concert avec eux contre 0 doacer & contre Eurica allié avec Odoger. Au retour de ces Ambassadeurs te venus de leur commission avec une it ponfe négative, nos Romains & leur Alliés auront traité avec Euric. Or av tant qu'on en peut juger par le temsoi le Roi Odoacer se rendit maître de l'h lie, & par la distance des lieux, ces Ambassadeurs seront partis des Gaules au commencement de l'année quatre cens loixante &c dix-fept, &c ils y auront été de mour yers la fin de cette année-là.

On ne sauroit douter que Sidonius n'at Gerit (x) la troisséme Lettre du neuvième

⁽¹¹⁾ Fauße per has maxime Civitates. Affentiet & watonis, Griptam videri hanc Epistolam Budeger

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 275

Livre de ses Epîtres , lorsqu'il étoit à Bor- Liv. TIE. deaux, où il paroît que les Visigots l'a-CH. XV. voient mandé des qu'ils furent les maîtres de son Diocèse, dont ils le tinrent ensuite exilé durant trois ou quatre années. C'est le sentiment de Savaron, & celui du Pere Sirmond qui nous ont donné chacun une savante édition de cet Auteur, & le: contenu de la Lettre suffit même pour le: faire penser. Or dans cette Lettre écrite pendant l'exil de Sidonius, qui commença vers quatre cens foixante & quinze, & qui finit vers l'année quatre cens . soigante & dix-huit, on trouve plusieurs choses qui font foi que durant le tems de l'exil de notre Evêque, il y avoit ou paix: ou trève entre les Visigots d'un côté, & les Bourguignons & leurs Alliés d'un autre côté. La Lettre dont il s'agit, est écrite à Faustus Evêque de Riez, ville de la seconde Narbonnoise, laquelle a été: durant plusieurs années au pouvoir des Bourguignons, qui probablement y avoient jetté du monde pour la garder. dans le tems qu'Euric faisoit des conquêtes dans les pays voifins de cette place, & qu'il s'emparoit d'Arles, de: Marfeille & d'autres villes. On lit dans cette Lettre ::

" Wous continuez à nous donner des marques de votre amitié, & des preu-

um in ca urbe apud Euricum, ut est in Epistolas manibri octavi exul ageret Sidonius, post deduoss Arranos. Sirmondus in notis ad Sido pag. 96.

Mis

ne. les

01

orès Ont

ine,

OQ Qu'il

aura

atre

ain

nti-

ODS

aire

0.

dos-

16-

IC-

eurs

21

In-

om

inte

n'ait éme Li-

LIV. III. > ves de votre éloquence. Nous fommes , toujours très-sensibles à l'une & trèsso touchés de l'autre. Cependant fous vo-, tre bon plaisir, il me paroît à propos, 3. & cela pour plusieurs bonnes raisons, , de ne point entretenir une corresponand dance fi vive quand nous nous trouvons yous & moi dans deux Villes fi élois gnées l'une de l'autre, & quand l'agia-» tion où sont à présent les Nations, etpose les Lettres à bien des accident (1) Il y a des gardes postés sur tous les as grands chemins, qui ne laissent passer aucun Courier fans lui faire fubir un insterrogatoire rigoureux. Si vous vouler » il n'y a rien à craindre pour ceux qui ne trempent point dans les intrigues; , mais il est toujours désagréable d'être mêlé dans une telle procedure, ar

> (1) Cuftodias aggerum publicorum nequaquin Tabellatius transit urequificus, qui & si periculi alli mipote crimine vacaus , plurimum fane perpen fold difficultatis, dum fecretum omne Gerulorum perigi explorator indagat. Quorum fi forte responso qui uniumcumque ad interrogata trepidaverit, qua mi inveniuntur feripta , mandata creduntur , ac per la fustinet injuriam plerumque qui mittitur, qui mitt invidiam : pluique in hoe tempore quo amulanum invicem fele pridem, foedera statuta regnorum dente per conditiones discordiosas ancipitia redduntu. Pra ter hoe ipla mens nostra domesticis hine inde disco dis faucia jacet. Nam post officii imaginem, qui eft verius, necessitatem. solo patrio exactus, hour legacus., variis quaquaversum fragoribus, qua pl nior luc incommoda peregrini, illic danna profunti Quocirca folvere modo Litteras politiores aut interpestive peror aut impudenter aggredior, &c. side Mail, libe none Epe torrice,

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 277

" les Couriers sont questionnés sans fin Liv. III. , fur toutes les commissions dont ils peu- CH. LY. " vent être chargés. Pour peu qu'un pau-, vre homme semble se couper dans ses , réponses, on s'imagine qu'il a charge " de dire de vive voix les fecrets qu'on " ne trouve pas dans les Dépêches qu'il , porte; & là-dessus on l'arrête, & on " entre en défiance de celui qui l'envoye. " Cet inconvénient qui n'est que trop " connu depuis longtems, est à craindre " à présent plus que jamais. Le Traité " que les deux Royaumes rivaux vien-, nent de faire ensemble, contient des " conditions moins propres à rétablir l'u-" nion & la confiance, qu'à faire naître " de nouveaux sujets de défiance, & de " nouveaux motifs de jalousie. D'ailleurs " mes disgraces abbattent le peu d'esprit " qui me reste. Après que j'ai eu rendu " les devoirs qui m'ont engagé, ou plu-" tôt qui m'ont forcé à sortir de mon "Diocèse, on me fait demeurer ici com-" me dans un lieu où je ferois relégué. " Par tout je suis malheureux ; ici je suis " regardé comme un étranger, & dans "l'Auvergne on faisit & on confisque , mes biens, comme si leur Maître étoit " proscrit. On ne doit donc pas attendre " de moi des Lettres écrites avec la moin-

On ne sauroit lire cette Lettre sans saiteune réflexion. C'est qu'on n'est point plus en droit d'attaquer la vérité d'aucun sat rapporté par un Auteur du cinquiéme secle, en se fondant sur le silence de Si-

donius

)n-

ons

oi-

ta-

ex-

les fler

in-

ez, qui es;

être

Car

les

namination of the control of the con

" dre élégance.

LIV. III.

donius Apollinaris, que nous avons vi qu'on étoit en droit de l'attaquer en se fondant sur le filence de Grégoire de Tours. On ne doit jamais dire par exemple, si les Francs eussent occupé un tel pays dans ce tems-là, l'Evêque de Clermont en auroit dit quelque chose dans ses Lettres. Il peut avoir eu les mêmes mifons de se taire sur ces évenemens, qu'il avoit de ne point entrer en matiere avec Faustus concernant ce que cet ami lui a. voit écrit sur la dureté des traitement qu'Euric faifoit à une partie de ses Sujets. D'ailleurs il est plus que probable que nous n'avons pas toutes les Lettres de Sidonius foit parce que lui-même il n'aura pas jugé à propos de garder les brouillons de celles où il s'expliquoit sur les affaires d'Etat en termes clairs & intelligibles pour tout le monde; soit parce que l'Editeur n'ayant point crû devoir publier ces Lettres-li; il les aura supprimées par égard pour les Nations, ou pour les Particuliers dont elles pouvoient intéresser la réputation. Le Recueil des Lettres de Sidonius, estunLivre très-ancien, & qui peut bien avoir été publié dès le regne de Clovis, & lorsque du moins les fils des personnes dont notre Auteur avoit pû parler avec liberté, vir voient encore. En effet la grande réputation que Sidonius s'éroit acquise par son éloquence, & dont Grégoire de Tours rend un témoignage authentique, porte croire que les Ouvrages de l'Evêque de Clermont avoient été rendus publics peu d'années après sa mort , arrivée en quatre DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 279

cens quatre-vingt-deux. En effet, Gré-Liv. III.
goire de Tours cite lui-même dans plus Cn. xv.
d'un endroit les Lettres de Sidonius Apol-Greg.

linaris, comme on cite un Ecrit rendu Hist. lib. 2.

public, & qu'on suppose entre les mains cap. 24. & de tout le monde. Nous rapportons 25. ci-dessous un passage où cette citation se

trouve.

vi le de

tel

ses.

ec

ens

ets.

DUS

us, igé lles

le

à;

les

ont

Le Li-

été

ire in

N

urs

1

de

peu

le reviens à sa Lettre écrite à l'Evêque de Riez. On ne sauroit douter que les deux Royaumes qui venoient de faire une paix dont les conditions étoient si propres à donner lieu bien-tôt à de nouvelles querelles, & dans l'un desquels étoit la Ville de Riez quand Bordeaux étoit dans l'autre; ne fussent, quoique l'Auteur ne les nomme point, le Royaume des Bourguignons, & le Royaume des Visigots. Toutes les circonstances de tems & de lieux le veulent ainsi. Mais quelles étoient les conditions de ce Traité? C'est ce que nous ignorons presqu'entierement. Il paroît en lifant deux autres Lettres de Sidonius dont nous allons donner des extraits: Premierement, que les Bourguignons avoient reconnu Euric comme tenant dans la Gauleun rang superieur à celui de leurs Rois ou comme revêtu en quelque sorte du pouvoir impérial, ce qui aura donné lieu à Jornandès à dire dans un endroit de son: Histoire des Gots que nous avons déja rapporté: Qu'Euric avoit foûmis les Bourguignons. Secondement, il paroît en liant ces deux extraits, que les Bourguigrons avoient, ainsi que la prudence le vouloit, compris dans leur Traité leurs

ALL

Liv. III. Alliés tant Romains que Barbares, & que les Francs eux-mêmes y étoient entés.

Voici le premier de ces extraits tiré d'une Lettre écrite en profe & en vers par Sidonius, tandis qu'il étoit encore dans Bordeaux, à Lampridius. (1) Sidonius mande d'abord à fon ami: 3, J'ai reçu votre

(i) Cum primum Burdegalam veni Litteras mili Tabetlarius tuus obtulit. . . . Ago laboriofum, agi ipfe felicem; ago adhuc exulem; agis ipfe jam dwa & ob hoc inæqualia cano, &c.

" Lettre en arrivant à Bordeaux; mais je

Nos istic positos semelque visos Bis jam menstrua luna conspicatur, Nec multum Domino vacat fed ipfi Dum responsa petit subactus orbis. Illic Saxona carulum videmus Afluetum ante falo, folum timere Cujus verticis extimas per oras Non contenta fuos tenere morfus Altat lamina marginem comarum Et sie erinibus ad cutem recisis Decrescit caput, additurque vultus Hic tonso occipiti senex Sicamber. Postquam victus es, elicis retrorsum Cervicem ad veterem novos capillos. Hic glaucis Herulus genis vagatur Imos Oceani colens receffus. Algofo prope concolor profundo Hic Burgundio feptipes frequenter Flexo poplite supplicat quieteni. Istis Ostrogothus viget Patronis Vicinosque premens subinde Chunnos His quod fubditur hinc fuperbit illis. Hie Romane tibi petis falutem, Et contra Scythica plagas caterva, Si quos Parrhafii Urla ferr tumultus, Eorice, manus tux rogantur; Ut Martem validus per inquilinum. Defenses tenuem Garumna Tybrim. Tofe hic Parthieus Arfaces precatur. Sidon. lib. octavo Ep. pon.

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 281 , ne suis point en état de vous répondre Liv. III. " fur le ton que vous m'ecrivez. Je fuis CH. XV. " accablé de foins, & vous êtes heureux; " vous êtes dans votre patrie, & je suis " ici comme en exil ". Cependant il ne laisse pas de continuer en vers la Lettre qu'il a commencée en prose ; il y dit entrautres choses. ,, Depuis deux mois que " je suis ici, je n'ai encore pû saluer qu'u-" ne fois le Roi des Visigots. Aussi n'a-"t-il gueres plus de repos que moi; à " présent qu'il est devenu l'Oracle du " Monde entier, qui semble aujourd'hui " n'être plus peuplé que de ses Sujets. " Nous voyons ici le Saxon aux yeux " bleus, qui tout intrépide qu'il est sur la " mer, ne laisse point d'avoir peur sur la , terre où je me trouve. Ici nous voyons " les vieux Sicambres à qui l'on avoit " coupé les cheveux, lorsqu'ils furent faits " captifs, relever les cheveux qui leur sont " revenus depuis, & tâcher de s'en cou-" viir la nuque du col. Nous y voyons " les Erules dont les joues sont teintes en " bleu, & qui ont le teint de la même " couleur que l'Océan dont ils habitent " les côtes les plus reculées. Le Bour-" guignon haut de sept pieds y vient aussi " fléchir les genoux , & demander com-" me une grace qu'on ne lui fasse point la " guerre. C'est à l'aide de la protection " qu'Euric donne aux Ostrogots, qui ha-" bitent sur le Danube qu'ils affujettissent " les Huns leurs voisins. Ce sont les sou-" missions que ces Ostrogots font ici, » qui les rendent si fiers ailleurs. Enfin " c'eft

Ltv. III. CH, XV.

" c'est ici que le Romain vient demander du fecours, lorsque sur la nouvelle des atroupemens, qui fe font dans les contrées voilines de l'Ourse, il appréhende , une invasion; il implore alors, Grand Euric, l'aide de votre bras, & son , espérance est que la Garomne rendue , audacieuse par la présence du nouveau Mars qui s'est établi fur ses rives, prendra la défense du Tibre, réduit, s'il est permis de parler ainsi, à un filet d'eau". Si l'on veut bien en croire notre Poëte, les Perses eux-mêmes n'étoient retenus que par la crainte qu'ils avoient d'Euric. Cétoit elle qui les empêchoit d'attaquer l'Empire d'Orient. Sidonius en changeant de maître, avoit bien changé de langage.

Pour peu qu'on foit versé dans note Histoire, on n'ignore pas que les Ches qui gouvernoient sous le Roi une Tribu des Francs, s'appelloient les Vieillards, en Latin Seniores. Ce sont eux que Sidonius désigne ici par l'expression de Vieux Sicambres. La guerre étant le métier le plus ordinaire des Francs, il n'est pasétonnant que la plûpart d'entr'eux eussent été faits captifs, qu'on leur eût coupé les cheveux, comme on les coupoitaux elclaves, & qu'ayant ensuite recouvré leur liberté, ils les eussent laissé croître allet longs pour qu'ils pussent venir jusques sur

la nuque du col.

Voici l'extrait d'une autre Lettre de Sidonius. Elle est écrite à Léon un des principaux Ministres d'Euric, & de qui DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 283
nous avons déja parlé à l'occasion du Trai-Liv. III.

té dont faint Epiphane fut l'entremetteur, Ch. XV. & quoiqu'elle foit la troisiéme Lettre du Livre huttiéme, cependant je ne la crois écrite qu'après celle dont on vient de lire l'extrait, qui ne laisse pas d'être la neuviéme dans ce même Livre. Voici mes raisons: Nous avons vû par la Lettre de Sidonius à Faustus Evêque de Riez, que c'avoit été sous prétexte de rendre des devoirs, que Sidonius avoit été tiré de son Diocèle. Ainsi l'on peut penser que les Visigots l'attirerent d'abord à Bordeaux, où étoit Euric qu'il y falua, comme il est dit dans la Lettre à Lampridius, & que ce fut de Bordeaux qu'il fut envoyé à Livia. (1) C'est le nom d'un Château bâti assez près de Carcassonne, & où Sidonius fut long-tems exilé. Or la Lettre dont nous allons donner l'extrait , est écrite par Sidonius après qu'il fut forti de Livia, & les termes dont il fe fert pour dire qu'il en est sorti, sont: Qu'il est de retour. Comme ces termes conviennent plus à un homme qui est sorti du lieu de fon exil pour revenir chez lui, qu'à un homme qui n'auroit fait que d'aller d'un lieu d'exil à un autre lieu d'exil; je croisnotre Lettre écrite par Sidonius après qu'il fut de retour en Auvergne sa patrie , &c en même tems son Diocèse. Il est vrai qu'en

⁽¹⁾ Manium Livianorum. Livia, Castellum in finitus Provincia: Narbonensis, haud procul Carcassione it et Aimonio colligitur lib. i.i. Sirmond. in notic ad Sia, pag. 82.

Liv. III. qu'en dattant les Lettres de Sidonius, comme je les datte ici, je ne me tiens point à l'ordre où elles font disposees dans les Manuscrits ni dans les éditions qu'on nous en a données; mais nous avons déja fait voir que ceux qui les premiers ont publié ces Lettres, n'ont point observé en les arrangeant, l'ordre des tems où elles avoient été écrites.

Sidonius commence fa Lettre à Léon en disant: , Il m'a été impossible durant mon séjour à Livia de faire finir la co. pie de la Vie d'Apollonius de Tyane o que vous m'aviez demandée, & de la revoir. (1) J'y ai été trop distrait par mon affliction, & trop interrompu par , deux vieilles Visigotes, yvrognesses & , querelleuses perpetuelles, qui s'y trouvoient logées à côté de moi. Dès que , le pouvoir de Jesus-Christ, & vos bons » offices m'ont eu tiré de-là, & que s'ai , été de retour, j'ai profité de mon premier loisir pour mettre ce Livre en , état de vous être présenté, & je vous , l'offre plûtôt pour vous obeir, que pour

(1) Nam dum me inclusum tenuit mora monium Livianorum, cujus incommodi finem post opem Christi tibi debeo , non valebat curis animus zeu sane cum primum reduci aliquid otii fuit. 800 pone paululum conclamatissimas declamationes quis oris regii vice conficis, quibus ipse Rex inclytus modo terrificat corda Gentium transmarinarum, modo de superiore cum Barbaris ad Vachalim trementibus fædus victor innodat, modo per promota limitem fortis, ut populos sub armis, sic arma franat sub legibus. Exuere utcumque continuatissimis curis..... Sidonius Ep. tertia libri octavio

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 285

vous donner un témoignage convena-Liv. III. , ble de ma reconnoissance. Interrom- CH. XV. pez donc pour le lire vos occupations " ordinaires". Je passe ici l'endroit de cette Lettre que j'ai déja rapporté en parlant de Léon à l'occasion du Traité d'Euric avec Julius Nepos. Sidonius reprend la parole. " Oubliez pour un tems la , composition de ces discours où vous , faites parler le Prince , que tout le monde, dès qu'il les peut avoir, se plaît à réciter, & par lesquels ce grand Roi " épouvante tantôt les Vandales d'Afrique " ou les Saxons, tantôt renouvelle avec " cet air de superiorité que donne la vic-, toire , l'alliance avec les Barbares qui " boivent en tremblant l'eau du Vahal; , & tantôt oblige les pays compris dans " les nouvelles bornes qu'il vient de don-, ner à ses quartiers, à recevoir ses troupes qu'il contraint en même tems à vi-, vre suivant les Loix". Nous avons parlé trop de fois du Vahal & des Francs pour nous arrêter à faire voir que c'est d'eux qu'il est ici question , & qu'ainsi ces Francs étoient entrés dans le Traité de paix ou de Trève que les Bourguignons avoient fait les premiers avec Euric, parce qu'ils étoient les plus voifins de ses quartiers.

Nous avons encore une autre preuve pour montrer que les Francs furent en paix avec les Visigots, du moins les dernteres années du regne d'Euric. Lorsque Clovis le fils & le successeur de Childeric eut défait en quatre cens quatre-vingt-

feize

LIV. III. CH. XV. feize les Allemands à la journée de Tel biac, Theodoric alors Roi des Oftrogon & maître d'une grande partie de l'Emnin d'Occident, lui écrivit pour le félicime fur sa victoire, & pour intercéder en f. veur des Allemands échappés à la fureu des armes. Dans cette Lettre Theodorie complimente Clovis (1) fur ce qu'il avoit engagé les Francs à fortir de l'inadim dans laquelle ils avoient vécu fous le m gne précédent, & à faire parler d'eur le nouveau. Vers l'année cinq cens quan Clovis eut quelques démêlés avec Alan II. le fils & le successeur d'Euric. Le mi me Theodoric qui vivoit encore, s'entre mit pour accommoder ces deux Princes Le Roi des Francs étoit son beau-frere & celui des Visigots étoit son gendre Nous avons encore la Lettre que Theo doric écrivit à Clovis dans cette conjonture, & nous la rapporterons en entir lorsqu'il en sera tems; mais voici cequi concerne notre fujet. Theodoric y di donc à Clovis: ,, (2) Je vous envor des Ambassadeurs qui feront les sons , tions de Médiateurs, & qui tâcheron " d'empêcher que les Francs & les Ville , gots qui ont fleuri à la faveur d'un

(1) Gloriosa quidem vestræ afinitatis gloria gralamur, quod Gentem Francorum prisca atat todem, in nova prælia concitasts. Cass. lib. secund h

⁽²⁾ Luduin Regi Francorum Theodoricus Rex....
Ur Gentes quæ lub patribus vestris longa pace save
runt, subita non debeant concussione valtati, (4)
lib. tertio Ep. quarta.

DE LA MONARCHIE FEANÇOISE. 287

, longue paix, sous le regne de Childeric Liv. III., votre pere, & sous le regne d'Euric pe-CH. XV.

" re d'Alaric ne s'entredétruisent, en fai-

" fant la guerre".

HII6

CEL

100-

ric

nc.

ronk Viá-

œ

Nous voyons bien, dira-t-on, qu'après la pacification qui se fit dans les Gaules vers l'année quatre cens soixante & dixsent, les Visigots resterent les maîtres des pays qui sont entre le Rhône, la Méditerranée, les Pyrenées, l'Océan & la Loire, & qu'ils tenoient même au-delà du Rhône une portion du pays, qui s'appelle aujourd'hui la baile Provence. Nous voyons bien que les Bourguignons tenoient les Diocefes qui sont au Nord de la Durance, & qui sont situés entre la Durance, le Rhône & les Alpes; qu'il est probable que dès ce tems-là ils tenoient déja Nevers sur la Loire, & Langres, dont on les trouve en possession dans la suite de l'Histoire, sans qu'elle dise en quel tems ils s'en étoient emparés. On conçoit bien que differentes Tribus des Francs avoient occupé les pays, qui sont entre le Bas-Rhin & la Basse-Meuse, & les pays qui sont entre le Bas-Rhin & la Somme. Les Armoriques ou les Provinces confédérées le leront maintenues en possession du territoire qu'elles avoient, & qui se trouvoit borné au Septentrion par la Seine, au Couchant par la Mer Océane, au Midi par la Loire & le Loir, & au Levant par des limites, dont la fituation des lieux & le cours des rivieres avoient décidé. Mais qui commandoit dans les Provinces obcillantes, c'est-à-dire, dans les pays qui

Liv. III. font entre la Somme & la Seine, ains CH. XV. que dans la premiere Belgique, dans un partie de la Province Sénonoise, dans le Berri, & dans les autres Cités où les Ber bares n'avoient point de quartiers, & co toujours avoient reconnu jusques-là l'auto rité des Officiers de l'Empereur? On voi par l'Ambassade que ces Provinces ento verent à Zénon, qu'elles ne vouloient pu reconnoî re Odoacer pour leur Souverain & cependant il n'y avoit plus fur le This ne d'Occident d'autre Souverain qu'Odos cer. C'étoit lui que le Senat, & le Peu ple de la Ville de Rome reconnoissoien pour leur Maître.

Le Siege de la Préfecture des Gaule établi dans Arles, ajoûtera-t-on, avoitecore été renversé par la prise d'Arles Dès que cette place eut passé sous la do mination d'Euric en quatre cens soixant & dix, les Romains des Provinces obel. fantes des Gaules n'auront plus voul obéir aux ordres de ce Préfet, qui no pouvoit pas leur en envoyer d'autres que ceux qui lui auroient été dictés par un Roi Barbare; d'un autre côté, nous ne voyons pas que le Siege de la Préfecture des Gaules ait été transferé après la pile d'Arles dans une autre Ville. Il paroitque la Préfecture des Gaules demeura pour lors comme supprimée. Elle ne sut rette blie que par Theodoric Roi des Oltrogots, qui la fit revivre dans le fiecle livant. Qui suppléoit alors aux fonctions du Préfet du Prétoire des Gaules?

Les Monumens litteraires du cinquiem

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 289 fiécle ne disent rien sur tous ces points-Liv. III.

là. Ainsi je ne saurois les éclaircir que CH. XVII. par des conjectures fondées fur les évenemens arrivés dans les tems posterieurs au reone d'Euric. Il paroît donc qu'après la déposition d'Augustule, il y eut dans les Provinces obéissantes des Gaules une Anarchie qui dura jusqu'au tems où ces Provinces fe soûmirent à tous égards au Gouvernement de Clovis. Ces Provinces auront été jusqu'à ce tems-là, sans avoir aucun Officier Civil, qui tînt lieu de Préfet dy Prétoire, & dont l'autorité fût reconnuë dans toute leur étenduë. Les Comtes & les Présidens de Provinces qui avoient des commissions d'Augustule ou de ses prédécesseurs auront continué d'exercer leurs fonctions au nom de l'Empire, chacun dans fon District particulier Quelques-uns auront gouverné au nom de Zénon. Lorsqu'un de ces Officiers venoit à manquer, si c'étoit un Comte, l'Evêque & le Sénat de la Cité lui nommoient un successeur. S'il étoit Président ou Proconsul d'une des dix-sept Provinces, son emploi demeuroit vacant, & les fonctions en étoient dévoluës à ses subalternes, ou bien les Cités de la Province convenoient entr'elles fur le choix d'un fuccefleur, qui envoyoit demander des provisions de sa dignité à Constantinople. Les Officiers militaires auront été ou remplacés ou suppléés en la même maniere. En quelques contrées, l'Officier Civil se sera arrogé les fonctions de l'Officier militaire au mépris de la règle d'Etat établie par Tome II.

LTV. III. Constantin, & toujours observée depuis CH. XV. Dans plusieurs autres, l'Officier militaire se sera arrogé les fonctions de l'Officier Civil. C'est par exemple ce qu'il paroin que Syagrius le fils d'Egidius avoir fin dans les Cités que nous verrons Clovis conquérir sur lui. Qui peut deviner que fut un arrangement dont le desordre ma me étoit la premiere cause?

Je crois que c'est aux tems dont le parle, c'est-à-dire, aux tems qui suivirent la paix faite entre Euric & les Puissance des Gaules vers l'année quatre cens soixa te & dix-huit, qu'il faut rapporter le plin de la division & du partage des Gaules entre les differens Peuples qui les habitoient alors, & qui se trouve dans le se cond livre de l'Histoire de Grégoire de Tours (1). Cet Auteur après avoir di que Clodion faisoit ordinairement sais dence à Duysborch fur les confins de la Cité de Tongres, ajoûte , Les Romain 33 habitoient dans les pays qui font n » Midi de cette Cité, & leur domina » tion s'étendoit encore jusqu'à la Loite . Les Visigots étoient maîtres des pays , qui font au-delà de ce Fleuve, & le

⁽¹⁾ Ferunt etiam tunc Chlogionem utilifimum & mobilissimum in Gente sua Regem fuisse, qui aput Dispargum castrum habitabat quod est in termito Thongrorum. In his autem partibus, id eft ad Meldionalem plagam habitabant Romani usque Ligens fluvium. Ultra Ligerim Gothi vero dominabame Burgundiones quoque Arianorum fectam fequento habitabant trans Rhodanum, qui adjacet dynan Ly dunenfi. Gr. Ter. bift. lib. 2. cap. nono.

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 291

"Bourguignons qui comme les Visigots Liv.III. "étoient de la Secte des Ariens, habi-Ch. XV.

nétoient de la Secte des Arteis, naoinoient sur l'endroit de la rive gauche n' du Rhône, où se trouve la Cité de n' Lyon". Grégoire de Tours raconte ensuite la surprise de Cambray par Clodion. Nous avons rapporté en son lieu le récit qu'il fait de ce mémorable événement.

Il faut, je l'avoue, tomber d'accord que Grégoire de Tours a voulu lui-même rapporter le plan de la division des Gaules oui vient d'être détaillé aux tems où regnoit Clodion; mais ce plan ne quadre point avec l'état où nous favons certainement qu'étoient les Gaules quand Clodion regnoit. Suivant la Chronique de Profper & nos meilleurs Chronologiftes. Clodion mourut vers l'année quatre cens quarante-huit, & Mérovée lui succéda. Or non seulement Clodion étoit mort, mais Mérovée lui-même étoit mort auffi, & Childeric fils de Mérovée regnoit déja depuis long-tems, lorsque les Visigots étendirent leur domination jusqu'à la rive gauche de la Loire, puisque comme nous lavons dit, cet évenement n'a pû arriver que sous le regne d'Anthemius parvenu à l'Empire seulement en quatre cens soixante & fept. Nous avons vû même que la bataille du Bourgdieu après laquelle les Visigots se rendirent maîtres de toute la seconde Aquitaine, & de la Touraine, n'avoit gueres pû se donner que vers quatre cens soixante & dix. D'un autre côté le plan de la division & du partage des Gaules entre les differens Peuples qui les habi-

N 2 toien

LaviIII.

toient, convient très-bien avec l'état oil nous avons vû qu'elles se trouverent après la pacification de quatre cens soixante & dix-fept, puisque les Francs tenoient alors la partie septentrionale de cette grande Province; les Romains, c'est-à-dire, les Armoriques & les Officiers de l'Empereur. la partie qui étoit entre les quartiers des Francs & la Loire; les Viligots, la partie qui est entre la Loire & les Pyrenées & les Bourguignons, la partie qui eft l la gauche du Rhône. Ainsi je conclus ou que Grégoire de Tours a inseré œ plan de l'Etat des Gaules qu'il aura trouvé dans quelques Auteurs plus anciens que lui, dans un endroit de son Histoire où il ne devoit point être placé; ou bien qu'un Copiste aura enchassé mal-à-propos ce plan dans l'endroit où il fe voit aujourd'hui, & où il fait une des plus grandes difficultés que rencontrent not Historiens modernes.

Quelles étoient du côté de l'Orient le bornes de la partie des Gaules demeurée Romaine, c'est-à-dire, de celle où les Barbares Consédérés n'avoient point de quartiers qui les en rendissent les véritables maîtres. Je ne le sais pas précisement, Procope dit dans un passage rapporté quelques pages plus haut, que ant que l'Empire d'Occident subsista, son pouvoir sut toujours reconnu jusques sur les bords du Rhin. On voit aussi dans une Lettre écrite par Sidonius Apollinais au Comte Arbogaste, que Trèves étoit encore une Ville Romaine, à prendre le

DE LA MONARCHIE FRANÇOISE. 293
mot de Romain dans l'acception où nous Lry. III.

venons de l'employer, quand cette Lettre CM XV. fut écrite, & il est manifeste par le fujet dont il y est question , qu'elle doit avoir été écrite après l'année de Jesus-Christ quatre cens foixante & douze. Ce ne fut que cette année-là que Sidonius Laïque jusqu'alors , fut fait Evêque de Clermont; & l'on voit par le contenu de la Lettre qu'elle est écrite en réponse à une Lettre dans laquelle il étoit confulté par Arbogafte fur des questions de Theologie. J'ajoûterai que Sidonius ne se défend de prononcer sur ces questions qu'en les renvoyant à la décision d'autres Evêques. Les Francs qui avoient saccagé la Ville de Trèves plusieurs fois, ne l'avoient point gardée.

Avant que de rapporter l'extrait de cette Lettre de Sidonius, il convient de dire qui étoit notre Arbogaste. Nous apprenons d'une Epître en vers adressée par Auspicius Evêque de Toul, & contemporain de Sidonius à cet Arbogaste, (1) qu'il étoit fils d'Arrigius homme d'une grande considération, & descendu d'un autre Arbogaste Franc de Nation, attaché au service de l'Empire, & par-

ven

(1) Epistola Auspicii ad Arbogastem Comitena-

Fater in cunctis nobilis fuit tibi Arrigius. Congratulandum tibi est. O Treverorum Civitas Que tali viro regeris antiquis comparabili. De magno origo femine descendit tui nominis

De magno origo semine descendit tui nominis Cene virtutis ejus est ut Arbogastis legitur; &cc-Du Chifue tom. pr., pag. 864.

N

L.T. TII, venu à la dignité de Maître de la Mille CB. XV. fous le regne de Valentinien le Jeuns (1). Nous apprenons encore par cette Epître, que notre Arbogaste étoit Chrétien, & qu'il étoit revêtu de l'emploi de Comte de Trèves. Ainsi cet Officier na Romain, ne commandoit point vrassenblablement à Trèves au nom d'aucun Roi Franc. Voilà le préjugé dans leque il faut lire la Lettre que Sidonius la adresse, & la lecture de la Lettre change

ce préjugé en persuasion.

Sidonius après avoir dit au Comte Albogaste ; , Votre stile est plûtôt chi ; d'un homme (2) qui écrit sur les bords du Tibre; que celui d'un homme qui ; écrit sur les bords de la Moselle, ajoûte ; Votre Latin ne se sent en aucune mais niere du commerce que vous avez tous les jours avec les Barbares. Comme ; les jours avec les Barbares. Comme ; vez également bien de la plume & de ; l'épée. C'est chez vous que s'est seu, giée l'Eloquence Romaine exilée, gé ; néralement parlant ; de la Gaule Bel-

(1) Vide Sirm. Notas in Ep. Sidon. pag. 49.

(2) Quirinali impletus fonte facundia, poto Mofella Tiberiun rucas. Sie Barbarorum familiaris quod tamen nelcius barbarifimorum. Par Ducibus aniquis lingua manuque, fed quorum dextera foldut non flylum minus tractare quam gladium. Quoria fermonis pompa. Romani, fi qua adhuc ulpiam di, Belgicis olim five Rhenanis abolita terris, in tette fedit quo vel incolumi vel perorante, & fi apud limitem Romana jura ceciderunt, verba non titubati. Sid., lib. quar. Ep. decima feptimia.

DE LA MONARCHIE FRÂNÇOISE. 295

" gique & des contrées voisines du Rhin. Lrv. 117. " Tant que vous composerez, tant que Ch. XV.

"yous respirerez, on pourra dire que la Langue Romaine se conserve encore dans toute sa pureté sur la frontiere de

"dans toute la pulete lui la montre de l'Empire, quoiqu'on n'y obéisse plus

" aux ordres de Rome".

Quoiqu'Arbogaste commandât dans Trèyes au nom de l'Empire, il ne recevoit point pour cela les ordres de Rome, où remoit Odoacer, & c'est une nouvelle mison pour nous déterminer à supposer que cette Lettre ait été écrite dans le tems où il y avoit plusieurs Officiers de l'Empire fervans dans les Gaules, qui se trouvoient dans le même cas que ce Comte. (1) Sidonius à la fin de sa Lettre le renvoye à Auspicius Evêque de Toul, à Lupus Evêque de Troyes, & à l'Evêque de Trèves pour être instruit de quelques points de Religion sur lesquels ce Comte avoit consulté l'Evêque de Clermont.

(t) De paginis sane quod spiritalibus visut aliquid latentes improbus garriam, justius hac postulantur à sattaoubus loco propinquis, &c. Ibidem-

Write orners satisfied the neutrino

N 4

CHA-